députés Roquette et Roulleaux-Dugage, le comte d'Hespel, Romain Fiépo, l'abbé Lestienne, le R.P. Bernard, Achille Glorieux, Sacré, Georges Tournous, secrétaire général; Constant Delattre, Maire (de Cambrai), etc....

LES TOASTS

M. WATINE

Le distingué président de la Fédération régionale rappelle d'abord la magnifique réunion du 5 décembre 1920. Puis, après avoir adressé un salut des plus cordial à M. Isaac, énumère les revendications des familles nombreuses.

« En prenant par le détail la recherche des améliorations à apporter à la condition actuelle de la famille nous avons fait cette douloureuse constatation, que beaucoup avaient déjà faite avant nous: la société au milieu de laquelle nous vivons, c'est un monde créé pour des individus isolés et malheur à celui qui a l'audace de se mettre sur le chemin, avec de nombreux enfants. Toutes les améliorations que nous tenterons d'apporter ne seront jamais que des améliorations de détail temporaires livrées à l'arbitraire et au caprice d'un fonctionnaire ou d'un règlement.

» ...Nous considérons donc que c'est une réforme réelle, profonde, absolue comme celle dont s'est fait le promoteur M. Roulleaux-Dugage, qui doit faire l'objet de nos revendications. Par le vote familial, nous modifierons du tout au tout l'axe autour duquel évolue la société contemporaine et, sur les ruines de la cité des individus égoïstes, établissons la cité des pères de famille. Aujourd'hui, un jeune dévoyé de 24 ans, qui aura pu se livrer à toutes les turpitudes en évitant toutefois de tuer ou de voler, mais en commettant en dehors de cela, à travers les lois religieuses et morales les plus sacrées, toutes les fautes qui ruinent les familles et tuent les nations, ce jeune dévoyé, le jour de l'élection venu, aura les mêmes droits qu'un respectable chef de famille de quarante ans qui élève dix ou douze enfants à la maison. Le chef de famille fait vivre sa patrie, il l'enrichit, la perpétue. Le jeune noceur trouble et vicie autour de lui des existences qui auraient été utiles et ces deux Français, l'un malfaiteur, l'autre bienfaiteur de sa patrie, ont des droits égaux, une voix chacun!!

» Il y a là un scandale, une plaisanterie cynique qui n'a que trop duré.

» Les pères de famille, d'un bout à l'autre de la France se réveillent. Ici, dans le Nord, nous sommes plus que réveillés, nous commençons à faire beaucoup de bruit. Chaque jour nos journaux se font l'écho de notre revendication unique: le vote familial. Notre réclamation, notre clameur grandit chaque jour, nous savons qu'elle commence à retentir dans les couloirs du Palais-Bourbon.

» Les pères de famille du Nord veulent le vote familial, ils l'emporteront et ils en ont assez de ce suffrage qui, par une sorte de moquerie s'appelle universel, alors que la plupart des membres de nos familles en sont privés.

» Les hommes sans postérité disposent aujourd'hui de 45 0/0 des voix et joints aux chefs des familles restreintes ils atteignent 79.5 0/0 des voix, presque 80 0/0.

» Les familles nombreuses, celles qui font vivre et se perpétuer la France ont 20 0/0 des voix; c'est un scandale, une injustice qui ne peuvent pas durer.

» Nous demandons donc, dit M. Watine, s'adressant plus particulièrement à M. Isaac, l'ancien ministre, à la Fédération nationale qui a l'honneur de vous avoir, comme président, de se faire auprès des parlementaires, vos collègues, l'écho de notre unique revendication: qu'on nous donne le vote familial et nous saurons bien, après, obtenir tout le reste par surcroît. »

M. NICOLLE

Comme président de la Fédération régionaliste, M. Nicolle salue tout d'abord, en termes émus M. Isaac dont, dit-il, l'affection pour les populations du Nord ne s'est jamais démentie. Il rappelle la sollicitude dont l'ancien ministre entoura à Paris les exilés de la guerre.

M. Nicolle se félicite ensuite au point de vue régionaliste, du grand mouvement entrepris par les pères de familles nombreuses dans la région, mouvement qu'a repris et que poursuit inlassablement M. Isaac à travers le pays, tel un grand missionnaire.

M. ROQUETTE

Après quelques mots de M. Léon Mulliez, de la Somme, qui demande un tour de priorité pour le paiement des dommages de guerre pour les familles nombreuses, M. Roquette prend la parole pour annoncer, qu'en dépit des obstacles de tous genres qu'a rencontrés la Commission de la Chambre qui met au point la question du vote familial, celle-ci a enfin adopté récemment le rapport de M. Roulleaux-Dugage qui établit la nécessité de son adoption par le Parlement.

M. ROULLEAUX-DUGAGE

M. Roulleaux-Dugage, promoteur du vote familial, est salué par un tonnerre d'applaudissements quand il se lève à son tour.

Il dit ses efforts pour mener à bien l'œuvre entreprise et la persévérance qu'il mettra à faire admettre ses projets. Un premier et incontestable succès est à enregistrer, puisque la Commission est entrée dans ses vues. Il montre les résultats qu'apporterait le vote de cette réforme essentielle, notamment au point de vue militaire. Il serait en effet, juste et équitable, dit-il, que les fils de familles nombreuses ne fassent pas un temps de service de même durée que les fils uniques. Au moment où doit se discuter la loi sur le recrutement, ce raisonnement logique doit être admis.

M. ISAAC

C'est d'ailleurs dans le même sens que s'exprime ensuite M. Isaac.

L'ancien ministre qui n'a voulu, dit-il, entrer dans l'arène politique que pour le bien de son pays, s'est attaché avec force à l'épineuse question de la diminution de la natalité, et par corollaire, à celle des droits des familles nombreuses. Ces droits, nous les voulons, parce que, perpétuant la race, nous ne pouvons être confondus avec ceux qui la détruisent en refusant d'avoir des enfants.

Et M. Isaac assure l'assemblée de tout son dévouement comme président de la Fédération Nationale, pour faire triompher le droit et la justice pour les familles nombreuses. Il félicite tous ceux qui, à un titre quelconque, sont les instruments de la victoire de demain, notamment la femme française, la mère de famille qui prépare au foyer, dans le silence et l'abnégation, la régénération de la race.

Des acclamations répétées saluent les belles déclarations qui terminent la réunion.

Le courrier spécial de Berlin apportant la note du Gouvernement allemand est arrivé à Paris

Paris, 29 janvier. — Un courrier spécial apportant, de Berlin, la note du gouvernement allemand à l'adresse de la Commission des Réparations, en réponse à la décision prise par celle-ci, le 13 janvier, est arrivé, cet après-midi, à 2 heures, à l'Hôtel Astoria, siège de la Commission des Réparations.

Au texte allemand de la note est jointe une traduction française, deux des annexes annoncées, l'une qui doit indiquer les recettes et les dépenses budgétaires de l'Allemagne; l'autre, qui doit reproduire les déclarations faites par M. Ratheneau devant le Conseil Suprême de Cannes, ne font pas partie de l'envoi reçu aujourd'hui; elles seront apportées, lundi, par M. Fisher, président de la Kriegslastenkommission.

Les documents reçus aujourd'hui, c'est-à-dire le projet de réforme financière et de garanties, le programme de paiements pour 1922 et deux des annexes, seront communiqués, dans la soirée, aux membres des délégations représentées à la Commission des Réparations.

Les premiers délégués de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Japon, des Etats-Unis et de la Belgique, se réuniront demain matin, à 10 heures, pour effectuer, conformément au paragraphe final de la décision du 13 janvier, la transmission immédiate de la note allemande aux gouvernements alliés qui auront à décider, ou bien s'ils traiteront la question eux-mêmes, ou bien s'ils la renvoient à la Commission des Réparations, pour être résolue par cette dernière.

A ROME

Une interview du cardinal Dubois

Paris, 29 janvier. — Interviewé par un correspondant, à Rome, le cardinal Dubois, après avoir déclaré que ses premières impressions étaient excellentes, a ajouté:

Nous avons reçu, ce matin, les condoléances officielles du corps diplomatique, et j'ai pu constater le très bon effet produit dans ce concert des nations, par la présence de l'ambassadeur de France. Le prestige légitime de notre pays y gagne certainement beaucoup. Notez que les discours ont été prononcés en français, comme le fut, au premier janvier de cette année, l'allocution de Mgr Pacelli, nonce à Berlin.

Comment peut-on croire que l'ambassadeur d'une grande puissance s'abaisserait à jouer le petit jeu vain et indécent des campagnes électorales? Quant à influer sur les cardinaux français, vous connaissez leur entière indépendance. Ce serait leur faire injure que de prétendre qu'ils se laisseraient dicter leur conduite. Français, ils connaissent le[s] intérêts de la France; cardinaux, ils ont charge des intérêts de l'Eglise. Je suis persuadé qu'ils n'auront aucune peine à faire concorder ceux-ci et ceux-là. Quelle que soit la tendance qui prévaudra, l'élu du Sacré Collège sera un ami de la France, parce que la France voudra être son amie.

UN PÈRE ALCOOLIQUE NOIE SES QUATRE ENFANTS

Dinan, 29 janvier. — Une famille de cultivateurs, composée de Huguet, de sa femme et de quatre enfants, habitait au Bas-Mottay, en Plelan-le-Petit. Le mari, alcoolique, ne cessait de battre sa femme; celle-ci abandonna, il y a huit jours, le domicile conjugal et y laissa les enfants.

Dans la nuit de vendredi à samedi, Huguet a jeté ses quatre enfants dans une mare voisine, où ils se sont noyés.

Le toit d'une salle de cinéma s'effondre à Washington

17 TUES, NOMBREUX BLESSES

Washington, 29 janvier. — Hier soir, à la suite d'une chute de neige abondante, le toit d'une salle de cinéma s'est effondré. 17 personnes ont été tuées. Il y a de nombreux blessés. Parmi eux se trouve M. Tomasso Ascereto, troisième secrétaire à l'ambassade d'Italie.

UNE STATISTIQUE DES VICTIMES

Washington, 29 janvier. — Au moins 69 personnes ont été tuées et des centaines blessées dans l'accident du cinéma Knickerbocker.

La Conférence de Gênes

LES DÉLÉGUÉS RUSSES

Tchitchérine fait l'éloge de la politique de M. Lloyd George

Paris, 29 janvier. — Le correspondant de l'« Observer » à Moscou, annonce que la Commission exécutive de la république soviétique a accueilli, par des acclamations, les noms des délégués proposés pour la conférence de Gênes par les commissaires du peuple, et il ajoute qu'à cette occasion, Tchitchérine a prononcé un important discours sur les affaires extérieures, au cours duquel il a fait l'éloge de la politique de M. Lloyd George.

Suivant le même correspondant, les délégués russes à Gênes seraient Lénine, Tchitchérine, Krassine, Litvinoff, Joffe et Vorovsky.

MORT DE L'EXPLORATEUR SHACKLETON

Montevideo, 30 janvier. — L'explorateur Sir Ernest Shackleton est mort le 5 janvier, à bord de son navire « Le Quest », des suites d'une angine de poitrine.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI LUNDI 30 JANVIER:

Aujourd'hui, sainte Bathilde; demain, sainte Marcelle.

30e jour de l'année.

Soleil: Lever à 7 h. 25; coucher, à 16 h. 44.

Lune. Nouvelle du 27. Premier quartier, le 4 février.

10 h., cours d'enseignement supérieur, 45, rue de Lille.

Messes pour le Souverain Pontife: à 7 h. à Saint-Jean-Baptiste; à 10 h., à Saint-Martin.

Casino-Théâtre: à 20 h., « Le Grand Mogol ».

LES COURS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LES DAMES ET LES JEUNES FILLES. — Aujourd'hui, lundi, 30, M. Selosse, doyen de la Faculté de Droit, donnera sa deuxième conférence sur le problème irlandais, à la Maison des Familles, 45, rue de Lille.

LE BANQUET DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES. — Ce banquet aura lieu le dimanche 5 février, à 13 h. 15, au Cercle de l'Industrie. Il s'annonce comme devant connaître un succès des plus vifs.

Autour du Maître J.-J. Weerts et de l'éminent administrateur, M. V. Champier, se grouperont un grand nombre de professeurs et d'anciens élèves, heureux de s'associer à une manifestation vitale.

Le concert qui suivra, excellemment préparé par l'actif secrétaire, M. Jean Selle, permettra d'entendre les artistes de renom: MM. Dufrany, Echement, Lechantre, Lecocq, Lelen, Schepens, dans un programme qui ravira les « dilettanti ».

Le dernier délai pour les adhésions, à envoyer à M. Sabbe, 55, rue Neuve, ou 5, rue Saint-Jean, est fixé au jeudi 2 février.

LA BASSE-COUR DE L'OUVRIER. — Les projets de la Société des Aviculteurs. — La Société des Aviculteurs du Nord a l'intention d'organiser une série de conférences sur l'aviculture, étant donné le succès obtenu par les deux premières, l'une donnée le jour de l'exposition de novembre, la seconde dimanche dernier.

Cette dernière causerie ayant pour titre: « La basse-cour de l'ouvrier », a démontré la possibilité de faire de l'élevage de poules et lapins, chez soi, sur un espace très restreint de quelques mètres carrés. Le conférencier a expliqué tout d'abord l'intérêt de cet élevage, qui procure des œufs frais toute l'année et de temps à autre un bon poulet à manger en famille, et cela sans bourse délier ou presque, la plus grande partie de la nourriture consistant en restes et déchets de cuisine. Il a vivement préconisé l'élevage d'animaux de race pure d'un rendement meilleur que les poules de ferme et plus aptes à vivre et se reproduire sur un espace restreint. Il est aussi plus intéressant de s'occuper de jolies bêtes que l'on peut exposer dans des concours pour constater les progrès réalisés et gagner des prix; en outre, les beaux sujets ont beaucoup de valeur et l'on peut vendre un bon prix le surplus; les moins bien venus valant au moins le prix des bâtardés.

En résumé, moyennant quelques soins faciles à donner pendant les loisirs que laisse la journée de huit heures, cette distraction doit rapporter profit et plaisir.

Le conférencier a renseigné les auditeurs sur l'installation de ces petites fermes en miniature, la façon de nourrir, les soins à donner, etc., et a annoncé que la Société des Aviculteurs du Nord distribuera des primes en argent chaque année à ceux dont la basse-cour sera le mieux organisée et entretenue en même temps que peuplée de beaux animaux.

Grâce à la collection aimablement prêtée par le Centre Français de Zootechnie, cette conférence se termina par une série de projections représentant différentes races de volailles, des poulaillers, couveuses et éleveuses artificielles, etc., ainsi que des vues du concours national de ponte de Vaux de Cernay.

HALLE FLIPO. — Beurre, 10 fr.; extra fin, 12.50. Fromages Hollande, 7 fr.; extra, 9 fr.; vieux, 10 fr. Chester extra, 7 fr.; Gruyère, 7 fr.; extra, 11 fr. Vin, 1.60. Café, 8.50. Pain d'épices, 3.50 et 5.75. Margarine, 5 fr. 85846d

UN INCENDIE, RUE D'ALMA. — Dimanche vers 4 h. du matin, un incendie s'est déclaré dans les ateliers de charronnage de M. Raymond Lefebvre, 235, rue d'Alma. L'alarme fut donnée par le chien de garde. Aussitôt M. Lefebvre et sa famille se mirent en devoir de combattre le sinistre au moyen de lances installées dans les ateliers. Ils parvinrent au bout de quelques minutes à écarter tout danger et même à éteindre le foyer.

Le feu a endommagé fortement deux machines-outils ainsi que deux moteurs et une certaine quantité de bois brut et ouvré. Les dégâts sont estimés à environ 10.000 francs.

La cause du sinistre serait attribuée à l'échauffement de coussinets.

Voyant qu'avec les moyens dont il disposait il y avait possibilité de se rendre maître du feu, M. Lefebvre n'a pas appelé les pompiers.

CHARLES HUYGHE, 6, rue de Soubise, Roubaix. — Entreprise de couvertures, zinguerie, plomberie. Réparation radiateurs et phares d'autos. Prix modérés. 34235

LES VOYAGES COUTENT ENCORE CHER. — Samedi soir, au dernier train, descendaient en gare de Roubaix, deux dames qui avaient fait le voyage de Paris en notre ville avec des billets périmés.

Invitées par le contrôleur à payer le supplément, elles ne voulurent pas et se refusèrent même à décliner leur état-civil et à donner leur adresse.

Deux agents furent mandés du poste central de police. Leur arrivée amena chez les deux délinquantes un peu de docilité et, sans trop de difficultés, elles déclarèrent se nommer l'une dame Poitevin, née Ancore-Lampe, 28 ans, cafetière, [illegible] l'Ouest, 122, et l'autre, [illegible] née Mademoiselle Lampe, 28 ans, [illegible]. Leur état-civil a été remis aux agents du chemin de fer qui dressèrent procès-verbal.

MEDAILLE DE LA GRANDE GUERRE. — Pour l'achat en gros, MM. les horlogers-bijoutiers de Roubaix-Tourcoing et cantons sont priés de s'adresser chez M. Fourgons, 49 bis, Grande-Rue, à Roubaix. 85857d

UN PORTEFEUILLE DISPARAIT. — Une enquête est ouverte au sujet d'une plainte pour vol de portefeuille, déposée par M. Pierre Degallaix, demeurant 8, rue d'Arcole, à Croix. Celui-ci, alors qu'il se trouvait samedi vers 17 h. dans un débit de tabac du quartier de l'Epeule, aurait été victime d'un « vide-poche » qui lui aurait dérobé un portefeuille contenant 115 fr.

Le plaignant ne s'est aperçu de cette disparition qu'en s'en retournant chez lui quelque temps plus tard.

PAIEMENT DES RETRAITES OUVRIÈRES. — Le paiement des retraites ouvrières pour l'échéance du 1er février, aura lieu dans l'ordre suivant:

Union Mutualiste de Roubaix: mercredi 1er février, de 9 h. à midi; — Caisse départementale du Nord: mardi 7 février, de 14 à 17 h.; — Caisse Nationale: lettres A, B, C, lundi 6 février, de 9 h. à midi; lettre D, mardi 7 février, de 9 h. à midi; lettres E à M, mercredi 8 février, de 9 h. à midi; lettres N à Z, jeudi 9 février, de 9 h. à midi.

Pendant ces jours de délivrance des certificats de vie, le Bureau des Retraites Ouvrières sera ouvert de midi à 15 heures.

EXCÈS DE VITESSE. — Les agents de police préposés à la circulation, ont dressé contravention samedi matin à M. Joseph Chauffart, 31 ans, chauffeur d'auto, demeurant à Lille, rue Masséna, 7, qui marchait à une allure trop rapide, sur le boulevard Gambetta.

GRANDE CARPETTE LAINE, 125 fr. en réclame, 43, rue du Vieil-Abreuvoir. 85055d

UN FRAUDEUR ARRÊTÉ. — Des douaniers du poste de la rive gauche ont arrêté, samedi matin, un jeune homme de 17 ans, Henri Thuilliez, qui fut trouvé porteur d'un ballot de tabac de 12 kil. Thuilliez a été remis à la gendarmerie, pour être transféré à Lille.

CONTRAVENTIONS. — La gendarmerie a dressé procès-verbal à Mme Coupé, née Aline Destroyes, demeurant boulevard de Strasbourg, pour divagation de chien et ivresse.

— Contravention a été dressée contre M. H. Noppe, 29 ans, marchand ambulant, rue d'Austerlitz, pour attelage de chiens sans autorisation.

— M. Jean Fontaine, 28 ans, marchand de lait à Sailly, a fait l'objet d'une contravention pour défaut de muselière à son chien.

— M. R. Dupont, 33 ans, chauffeur d'auto à La Madeleine, s'est vu dresser procès-verbal pour défaut d'éclairage à sa voiture.

— Le propriétaire de l'auto 4759-D a récolté une contravention pour défaut de lanterne à l'arrière.

GRANDE BAISSE sur les prix du **COKE** de l'Usine à Gaz

Prix d'un Hectolitre

Nos 1 ou 2.........	5 fr.	au lieu de 6 fr.
No 0..................	4.50	au lieu de 5.75
Grésillon	3 fr.	au lieu de 3.75

Rabais sérieux pr quantités importantes. 85597

Transport à domicile: 0.60 en plus à l'hectolitre.

Assurez-vous sur la Vie

contre l'INCENDIE, contre les ACCIDENTS, à

Monsieur André PIAT

Agent Général des Cies d'Assurances L'ABEILLE

18, Rue des Lignes, Roubaix

CROIX

UNION CHORALE. — Répétitions partielles et cours de solfège au siège à 7 h. ½. — Premiers ténors altos, le mercredi; sopranos et deuxième ténors, le mardi; barytons, le samedi; basses, le jeudi. Ces répétitions seront faites par des membres prix de Conservatoire. Toutes les répétitions auront lieu au local Café Delmé.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Aux Usines de Sébastopol, M. Jules Arbon, 33 ans, 186, rue Dauphin, [illegible] Manvez, à Mons-en-Barœul, s'est blessé aux [illegible] en déplaçant une cuvette de sulfate. 12 jours de repos.

A la Briqueterie Vienot, au Petit-Wasquehal, M. Jonas Delerue, demeurant à Avelghem (Belgique), s'est fait une contusion de la cuisse gauche, qui nécessitera un repos de quinze jours.

A la Filature du Nord, une rattacheuse, Mlle Madeleine Dinneuen, 7, rue Jean-Bart, a eu l'index de la main droite écrasé entre deux baguettes du métier. 12 jours de repos.

WATTRELOS

LES PROCES-VERBAUX. — La gendarmerie a verbalisé contre deux sujets étrangers, pour défaut de feuille d'immatriculation; contre deux cyclistes, dont l'un roulait sur les trottoirs et l'autre ne possédait par d'appareil avertisseur sonore, et contre une habitante qui ne tenait pas son registre de logeurs à jour.

DES COMMERÇANTS EN DEFAUT. — La gendarmerie a verbalisé contre M. Arthur Gonton, marchand de charbons, pour défaut de bascule et poids nécessaires à la vérification du poids des sacs.

CYCLISTE EN DEFAUT. — La police a dressé procès-verbal à un cycliste qui roulait sur un trottoir de la ville.

L'ANNOY

HEM

POLICE DU ROULAGE. — Procès-verbal a été rédigé à charge de M. Edouard Couvreur, charretier, pour défaut d'éclairage de son véhicule.

TOUFFLERS

IL FAUT ETRE EN REGLE. — M. Vincent Malhaut, de Messines, a fait l'objet d'un procès-verbal pour ne pas avoir éclairé l'arrière de son automobile.

LEERS

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni samedi, à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Emille Pottier, adjoint, en remplacement de M. le Maire excusé.

Etaient présents: MM. Penin, Mullier, Derousbaix, Delbrouck, Bourgois, Hespel, Herbaut, Selosse, Delbecque, Delecourt, Leclercq, Cardon, Hauwl, Ducs, Fourné, Cattez.

Eaux potables. — Le Conseil adopte le rapport relatif à la question de l'installation des eaux potables et concluant à la création d'un consortium des communes intéressées: Lys, Hem, Toufflers et Leers; il vote le crédit provisionnel nécessaire pour l'étude approfondie du projet.

Plans de la Commune. — M. Gréber, architecte, [illegible] des études urbanistes, délégué par les Villes de Roubaix et de Tourcoing pour établir un plan d'embellissement et d'extension des dites villes, propose d'établir divers plans de la commune dont le coût serait d'environ 4.500 francs. — Le Conseil n'est pas d'avis de donner suite à ce projet.

Fourniture d'eau potable. — La Compagnie « l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » a autorisé la population à puiser au forage de la société toute l'eau potable qui lui était nécessaire au cours de la période de sécheresse; elle a rendu ainsi un signalé service à la plus grande partie de la population. Le Conseil Municipal se fait un devoir d'adresser ses sincères remerciements à cette société.

Tramways. Vœux. — En réponse à divers vœux émis par le Conseil Municipal, la société « l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » fait connaître qu'elle a envisagé la possibilité d'améliorer les conditions dans lesquelles est exploitée la ligne Leers-Roubaix en demandant aux autorités compétentes l'autorisation de prolonger la ligne jusqu'à la gare de Roubaix, ce qui permettrait de donner satisfaction au vœu émis concernant l'intensité du trafic.

Au sujet de la ligne Leers-Roncq, les mesures nécessaires sont prises pour que cette ligne soit remise en exploitation entre Tourcoing et Wattrelos en attendant qu'elle puisse l'être dans sa totalité.

Santé publique. — Lecture est donnée de la circulaire préfectorale relative au mandatement des dépenses obligatoires dues par les communes pour le service de la santé publique pour la période 1914 à 1919.

Primes de natalité. — Le Conseil prend acte des instructions préfectorales relatives aux mères de natalité française à la naissance du quatrième enfant vivant.

Eclairage. Voirie. — Le Conseil est d'avis d'inviter la société concessionnaire de l'éclairage à remédier aux défectuosités du service; il prend note, pour y remédier dans la mesure du possible, [d]es chemins rendus impraticables; il décide de faire activer l'établissement des plans et devis des ponceaux à construire sur le riez dit courant de Leers.

La séance a été levée à 9 heures.

BAISIEUX

CYCLISTES EN DEFAUT. — Des procès-verbaux ont été rédigés à charge de MM. Charles et Léon Pollet, pour défaut d'appareil sonore et à Jean Lemaire, pour défaut de plaque d'identité à son vélo. Tous trois de Wannehain.

ANNAPPES

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Desruelle, maire.

Bâtiments communaux. — L'assemblée décide la réfection des toitures de la mairie et de l'école des garçons. Le coût approximatif de ces travaux est évalué à 6.000 francs.

Groupe scolaire. — Prenant en considération les motifs présentés par le maire, relativement à la formation d'un groupe scolaire, le Conseil reconnaît l'urgence de la question et en vote le principe.

Portions ménagères. — Les locataires de portions ménagères de marais appartenant à la commune devront payer une redevance locative pour les années 1919, 1920 et 1921.

Redressement de la « voie Ordouille ». — Le maire fait connaître à l'assemblée que l'administration supérieure s'oppose au redressement de la « voie Ordouille », en ce sens que le crédit qui avait été mis à la disposition de la commune pour la réparation des routes endommagées par faits de guerre, ne peut, en aucun cas, être utilisé pour des travaux de ce genre.

Eclairage public. — La question relative à l'éclairage public de certains quartiers de la commune est renvoyée à l'étude. Le Conseil vote, en outre, une augmentation annuelle de 50 fr. en faveur de l'ouvrier chargé de l'allumage des lampes.

Huis clos. — Le Conseil examine ensuite à huis clos diverses affaires d'assistance.

FOREST

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni sous la présidence de M. Chuffart, maire. Tous les conseillers étaient présents, sauf MM. J. Payelle et L. Dehart excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Les Répartiteurs pour 1922 sont: Résidents: MM. G. Fouret, F. Roman, Eugène Tricot, Jules Valynselle, Charles Mallon, Hilaire Delobelle [illegible]. Résidents suppléants: MM. Edmond Thiefry, [illegible], Deffrennes, François Prévots, Emile Lau[illegible], Brisoux. — Suppléants non résidents: MM. F. Desprets, à Mons, Henri Lemaire, à Willems, [illegible] Salembier, à Baisieux, et Florent, à Sailly.

Le Maire donne communication d'une circulaire ministérielle, dans laquelle il est stipulé que les dons de parrainages accordés à la commune ne peuvent être distribués comme secours aux habitants.

Le budget primitif du Bureau de bienfaisance pour 1922 est ratifié.

Plusieurs demandes d'assistance sont prises en considération.

Une somme de 50 fr. est votée pour le cours de solfège à la Fanfare Ste-Cécile.

CYCLISTE EN DEFAUT. — La gendarmerie a dressé procès-verbal à M. Eugène Trenteseaux, pour avoir circulé, le soir, avec un vélo non éclairé.

MAYONNAISE sans œufs avec ZITE

Recette dans chaque boîte. 85496

CYSOING

LA TAXE SUR LES SPECTACLES. — Lors de sa délibération du 17 janvier 1922, le Conseil municipal, saisi de nombreuses protestations, avait étudié la taxe sur les spectacles, qui, pour les combats de coqs, bals, etc., se montait à 6[?] p. 100.

Le Conseil décida de ramener cette taxe à un taux inférieur, et cette proposition vient de revenir approuvée de la Préfecture, ce genre de spectacles étant appelé à disparaître étant donné la somme prélevée sur les recettes.

La taxe pour l'Etat (25 p. 100) est maintenue, et, en plus, 10 p. 100 pour le Bureau de bienfaisance, ce qui porte à 35 p. 100 le total des sommes qui seront désormais prélevées sur les spectacles.

ERA Margarine aux fruits d'Orient COMME DU BEURRE

EN VENTE PARTOUT. 85337

TOURCOING

AUJOURD'HUI LUNDI 30 JANVIER:

Marché de 8 h. à midi.

Caisse d'Epargne de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Hôtel de Ville: bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.

Bibliothèque Communale: de 9 h. à midi et de 14 à 18 h.

Théâtre Municipal: à 20 h.: « Le Grand Mogol ».

Un « Feldgrau » était revenu

Le cuisinier du « célèbre » Von Tessin faisait en ville l'élevage des porcs

Bien des Tourquennois qui subirent le joug ennemi ont connu le fringant cuisinier du seigneur et maître Von Tessin, baron de naissance, et chef de la Kommandantur de la ville par la volonté impériale et royale.

Il avait nom Adam Otto et se tira avec honneur de ses fonctions culinaires, à la grande satisfaction du trio Tessin, Gunsser, Burckstummer.

Mais tout passe, tout lasse, tout casse! Pour avoir, dit-on, laissé brûler une dinde magnifique et assaisonné le potage avec du sel anglais, Otto reçut son congé brutalement et émigra du quartier de l'Hôtel de Ville vers la gare. Embusqué il était, embusqué il demeura.

La débâcle allemande survint, l'armistice suivit. Notre maître-queux retourna en Saxe, son pays d'origine, où des déceptions l'attendaient.

Aussi, Otto songeant à la France plus douce, finit par y revenir et élut domicile chez M. Alfred Lecomte, rue du Cœur-Joyeux, 55.

Là, il éleva des porcs, dont les deux plus gros, paraît-il, avaient été appelés irrévérencieusement Guillaume II et Kronprinz.

Les porcs grossissaient à vue d'œil. Mais l'œil de la police veillait. Deux agents vinrent, vendredi, troubler la quiétude d'Otto qui, conduit au commissariat central et invité à fournir des explications, fut réexpédié en Allemagne.

Son hôte, M. Lecomte, a été gratifié d'un procès-verbal pour n'avoir pas déclaré cet étranger conformément à la loi, et d'un autre pour avoir ouvert une porcherie sans autorisation.

D'Otto et de lui, c'est le premier qui s'en tire à meilleur compte. C'est bien dans la manière boche!

La Fête du Patriotisme de mai

Les séances du concours artistique

Le Comité nous communique:

« Pour l'Humanité » constituera la partie principale des séances de la dernière série de représentations organisées par le Comité des Fêtes de Mai. Après la reconstitution de l'épopée de la miraculeuse Jeanne d'Arc, celle du miraculeux poilu de la Grande Guerre. Les images de guerre ont changé: les chevauchées de guerriers bardés de fer, les assauts de forteresses par des assaillants qui sont [illegible] prêts à bondir à l'assaut, les escalades furieuses, tout cela est rentré dans une sorte de rêve, d'oubli.

Mais cet oubli est injuste, et le Comité des Fêtes voit avec plaisir qu'on veut l'aider à raviver un souvenir qui, pour la France est de grandeur, de pureté et de [illegible].

Aussi les films qui vont nous replonger dans la guerre d'hier [illegible] se trouver encore renforcés [illegible] par [illegible] contraste, et les jeunes gens [illegible] admireront, sous les costumes divers, dans les cadres les différents des exemples de vaillance et de [illegible] vertus de ceux qui [illegible] la permanence [illegible] de la Patrie française et l'ont proposée à l'exemple du monde par leur noble sacrifice.

« Pour l'Humanité » apporte à la leçon des faits [illegible], le couronnement de la plus haute doctrine de progrès et de fraternité humaine. Le sang versé fut le sang pur de martyrs dont l'idéal doit être notre plus précieux héritage. Cette leçon est non de [illegible] et de férocité, c'est le cri de victimes pour que le sang répandu soit le gage de la justice [illegible] définitive des crimes de guerre. Pour l'Humanité, une génération s'est sacrifiée: que les générations qui la suivront fassent de ce sacrifice la rançon du bonheur, dans le Travail et la Paix.

La dernière série des représentations historiques aura lieu comme les précédentes, les mercredi 1er et jeudi 2 février, à 8 heures, et jeudi, à 3 heures. Comme les précédentes, elles seront constituées par un spectacle varié, habilement composé par M. [illegible]. Prix [illegible] 1, 2 et 3 francs.

Le Comité compte que la série se terminera en beauté, non pas seulement par la beauté des films choisis, mais encore par la beauté du geste de sympathie et d'encouragement que les organisateurs ont quelque peu le droit de solliciter.

A LA SAUVEGARDE DES NOURRISSONS. — La Sauvegarde des Nourrissons informe les mères de famille que par suite de réparation des appareils de chauffage il n'y aura pas de consultation aujourd'hui lundi 30 janvier.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il a été vendu aux Halles, samedi: 292 k. de beurre de 7.75 à 8.00 le kil.; 8 caisses de 300 citrons à 35 fr.; 350 Camembert à 1 fr.; 720 œufs frais à 0.65; 5.622 mandarines de 0.16 à 0.21; 177 fromages vieux de 3.25 à 3.75; 9.605 oranges de 0.11 à 0.33; 8 kil. de saucisson à 1.80; 13 k. de Roquefort à 2 fr. le kil.; 22 caisses de 200 et 300 oranges à 45 fr.; 3.000 boîtes de confiture de 1.65 à 2 fr.; 4 kil. de Hollande à 6 fr. le kil.

LES VOLS A L'USINE. — M. Maréchal, commissaire de police du 4e arrondissement, a rédigé procès-verbal contre une ouvrière, Marie Maes, femme Lansheere, domiciliée à Mouscron, rue de Liège, 9, qui a dérobé une bobine de coton perlé valant 38 fr. au préjudice de ses patrons, MM. Desurmont et Cie, rue du Tilleul.

L'ouvrière a été laissée en liberté provisoire.

LESSIVE « CADOL ». — Un paquet remplace 2 kilos de cristaux et coûte moins cher. La seule donnant des Bons-Primes. 84137

AFFICHEZ VOS PRIX. — M. Gabillaud, commissaire de police du 3e arrondissement, a verbalisé à la charge de Valère Dujardin, boucher, place de la Croix-Rouge, 6, pour défaut d'affichage du prix de la viande.

ALLUMEZ VOS LANTERNES. — Contravention a été relevée contre M. Victor Delavier, chauffeur d'auto, rue de la Prairie, 13; M. Louis Vandamme, négociant en cafés à La Madeleine, rue St-Victor, et M. Jérôme Zeneick, terrassier à Halluin, rue Varna, cour du Mamelon, pour ne pas avoir éclairé leur véhicule.

DERNIÈRE HEURE

Le texte de la note allemande est publié

Paris, 29 janvier. — La lettre adressée par le gouvernement allemand à la Commission des réparations a été rendue publique ce soir. Ce texte ne diffère en rien d'important du résumé qui fut publié hier d'après les informations de source allemande.

A noter cependant que le Reich demande que les versements en espèces à effectuer au courant de l'année 1922 soient répartis uniformément sur chacun des mois de l'année.

Enfin, le gouvernement allemand demande à la Commission des réparations de s'efforcer de trouver une voie où il suffise de s'engager pour rétablir le crédit de l'Allemagne, tant auprès de ses propres ressortissants qu'à l'étranger.

Il préconise l'émission d'un emprunt international de grande envergure dans le but d'assurer les réparations.

LE CONGRÈS DES COMMUNISTES DE LA SEINE

[illegible] triomphe

Paris, 29 janvier. — Aujourd'hui s'est tenue, à Montreuil, la dernière séance du Congrès de la Fédération communiste de la Seine. Il a été procédé à l'élection des délégués au Conseil national du parti.

M. Loriot et ses amis, qui représentent l'élément extrémiste, sont arrivés en tête de la liste des 16 délégués élus.

AU MAROC ESPAGNOL

Les avions espagnols bombardent les Riffains

37 MORTS et 150 BLESSÉS

Melilla, 29 janvier. — Au cours d'un bombardement effectué par les avions espagnols sur des rassemblements de Riffains, à Coukbuernana, les Riffains ont eu 37 morts et 150 blessés. De nombreux autres indigènes se sont tués ou blessés dans leur fuite, en tombant dans des ravins, notamment Kadur Hamari, chef des Beni-Saïd, qui s'est blessé en tombant de cheval.

A la suite de ce bombardement, la tribu des Beni-Saïd aurait demandé à se soumettre.

LES GRÈVES

Un ultimatum des employés de chemins de fer allemands

Berlin, 29 janvier. — Le syndicat des employés de chemins de fer a adressé au gouvernement un ultimatum dans lequel il exige:

1° Que, dans un délai de cinq jours, le gouvernement ait fait connaître ses intentions au sujet de la demande d'augmentation des salaires, formulée par le syndicat le 3 décembre dernier;

2° Que toutes les mesures tendant à modifier les décisions en vigueur sur la journée de huit heures soient rapportées.

Le syndicat menace, au cas où il n'obtiendrait pas satisfaction, de déclarer la grève générale.

Dans sa réponse, le gouvernement rappelle que la demande d'augmentation de salaires qui lui a été faite, représente une dépense supplémentaire de 50 à 60 milliards de marks et il annonce qu'il agira avec vigueur contre tous les employés défaillants.

Un nouveau démenti à un prétendu incident Harding - Jusserand

Paris, 29 janvier. — Le Ministre des Affaires étrangères a reçu de l'ambassadeur de France à Washington, des informations confirmant le démenti officiel donné par la Maison Blanche, à la nouvelle publiée à Londres, suivant laquelle le président Harding aurait refusé une audience à M. Jusserand. Ce prétendu incident est donc entièrement dénué de fondement.

COURTES DÉPÊCHES

— Le parti communiste allemand avait organisé, dimanche, à Berlin, une manifestation en faveur de la Troisième Internationale. M. Marcel Cachin représentait le parti communiste français. Il a affirmé l'accord complet des prolétariats français et allemand dans la question des réparations.

— Les Amitiés Françaises de Bruxelles se sont réunies dimanche, dans un banquet à l'occasion de l'octroi à leur président, le docteur Clément Philippe, de la croix de chevalier de la Légion d'honneur. M. Devèze, ministre de la Défense Nationale, y assistait.

— Une dépêche d'Ajaccio annonce qu'une maison de cinq étages s'est effondrée. Des secours sont organisés pour dégager les victimes, dont on ignore le nombre.

— Les ministres alliés et français ont adressé, avant de quitter Athènes, à M. Rechad, ministre des Régions libérées, un télégramme exprimant leur confiance absolue pour la reconstitution, sous son éminente direction.

A Tulle, M. Mairieu a été désigné par le Tribunal, réuni en chambre du conseil, pour assurer, par intérim, l'instruction, en remplacement de M. Richard, en attendant la décision ministérielle.

Un autobus de Segur, revenant du marché de Rodez, est tombé dans l'Aveyron, à six kilomètres de Rodez. Plusieurs personnes ont été tuées, dont le père et la mère de huit enfants.

L'état de l'inspecteur Dejobert, blessé, à Paris, au cours de l'arrestation d'un malfaiteur, est aussi satisfaisant que possible.

A Paris, le feu s'est déclaré dans les caves d'un négociant en bananes, 9, rue Sauval, et a pris rapidement des proportions inquiétantes. Au cours des opérations de sauvetage des marchandises, trois pompiers ont subi un commencement d'asphyxie, et ont dû être transportés à l'hôpital militaire du Val de Grâce. Leur état n'est pas inquiétant.

La Cour d'assises du Puy-de-Dôme a acquitté, après une plaidoirie qui a duré 4 heures, Mme Ledieu et sa fille, sur lesquelles pesait l'inculpation d'avoir versé du poison dans la purgation du fermier Ledieu.

En vue d'équilibrer son budget municipal de 1922, la ville de Nancy vient de recevoir une subvention d'un million de francs de la Commission des subventions et avances aux communes directement atteintes par les événements de la guerre, siégeant au Ministère de l'Intérieur, à Paris.

A Madrid, dans les milieux compétents, on dément formellement le bruit selon lequel l'Angleterre aurait songé à dénoncer son « modus vivendi » commercial avec l'Espagne, à cause de la question du charbon.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

OLYMPIQUE LILLOIS BAT STADE ROUBAISIEN, PAR 2 BUTS A 1

Les équipiers de l'O.L. ont remporté sur leur terrain de l'avenue de Dunkerque, une difficile victoire sur le Stade Roubaisien, par 2 buts à 1, dont 1 sur penalty. Si leur défense fut excellente, avec le goal-keeper Gondart et les arrières Vignoli et Buzia, les avants, cependant bien suivis par la ligne de demis, marquèrent en général de l'assurance et de l'esprit de décision qui forcent le succès. L'équipe du Stade Roubaisien a joué avec beaucoup d'ardeur; si elle avait eu un jeu plus scientifique, elle remportait la victoire. Nous félicitons tout particulièrement le goal (Dumortier). La ligne de demis n'eut pas assez confiance dans ses avants.

LA PARTIE

L'O.L. attaque et s'approche rapidement des bois adverses où le jeu se localise pendant quelques minutes. Sur coup franc, l'avant-centre manque le but. A la remise en jeu, l'extrême gauche reprend la balle et centre, l'inter-gauche essaye le but qu'il manque. Une mêlée dans les bois du Stade, la balle rentre, mais l'arbitre n'accorde pas le but, à cause d'un off-side. Les Roubaisiens tentent une descente, mais Buzia renvoie la balle à ses co-équipiers de l'O.L. Sur un nouveau centre de l'extrême gauche, Ryssen prend la balle, shoote et rentre le but après 15 minutes de jeu.

O.L., 1 — S.R., 0

L'O.L. reprend de nouveau la balle. Sur un centre de l'extrême-droit, l'inter-gauche tente un but, qu'il manque. Le jeu s'endort un peu avec quelques rares descentes de Roubaisiens, qui tentent deux fois, sans succès, d'égaliser. De nombreux off-sides dans les deux camps. Les avants de l'O.L. essayent plusieurs buts, mais à une distance trop grande pour les réussir.

Après 40 minutes de jeu, et sur un dégagement de la défense du Stade, les avants roubaisiens descendent très vite avec la balle. La défense de l'O.L. est surprise, leur goal quitte son terrain pour ramasser la balle avec les mains, mais marqué de trop près, n'y parvient pas. L'inter-gauche du Stade shoote et égalise.

O.L., 1 S.R., 1

A la reprise, le Stade fait une nouvelle descente le long des touches. L'inter-droit tente un but, mais la balle est bloquée par le goal adverse. La mi-temps arrive sans changement.

Le jeu reprend très vite, L'O.L. a l'avantage. Deux shoots excellents de son extrême-gauche et de son inter-droit se heurtent à la défense supérieure du goal roubaisien. Trois corners contre les Stadistes, mais la défense dégage chaque fois. L'inter-gauche du Stade prend la balle et, gagnant de vitesse, descend seul. Le goal lillois quitte ses bois et se couche sur la balle qu'il renvoie ensuite avec les mains.

Sur une nouvelle descente des Lillois, le goal stadiste quitte son terrain. La balle étant arrêtée dans des conditions irrégulières, l'arbitre accorde un penalty aux locaux. L'avant-centre marque le but.

O.L., 2 — S.R., 1

A la reprise, les Stadistes descendent et rentrent un but qui n'est pas accordé à cause d'off-side. Le jeu se localise ensuite dans le camp roubaisien. Les avants de l'O.L. ne réussissent cependant pas le but, soit qu'ils se heurtent à la défense du goal roubaisien Dumortier, soit plus souvent que leurs shoots manquent de précision.

Cinq minutes avant la fin, une descente des Stadistes menace très sérieusement les bois lillois, qui sont sauvés par un bloquage magnifique de Gondart.

Arbitrage énergique de M. Quitomel.

— Au Stade Bergeyre, l'Olympique, finaliste du championnat de Paris, a battu l'équipe suisse de la Chaux-de-Fonds par 4 buts à 2.

— L'U.S. Suisse a battu le Standard par 2 buts à 0.

— La J.A. de St-Ouen a battu l'U.S. de Clichy par 6 buts à 0.

— Le Red Star bat l'Association Sportive Française par 3 buts à 1.

— Le C.A. de la Société Générale bat le R.C. de France par 3 buts à 1.

— Le C.A. de Paris bat le Gallia-Club par 3 buts à zéro.

HOCKEY

CHAMPIONNAT DU NORD. — Poule finale. — L'Olympique Sporting-Club Boulonnais bat les Gais Arts de Lille par 3 buts à 1.

FOOTBALL-RUGBY

— A Colombes, le C.A. de la Société Générale bat le Racing-Club de France par 3 points (1 essai) à zéro.

CHAMPIONNAT DE FRANCE. — A Narbonne, le Stade Français bat le F. C. Narbonnais par 3 points à 0. — A Pau, l'A.S. Biterroise bat la Section Paloise par 13 points à 3. — A Lourdes, le R.C. Lourdais bat le C.A. Périgourdin par [illegible] points à 10. — A Agen, le S.A. Bordelais bat le S.U. Agenais par 3 points à 0.